



## Assemblée générale

Distr. générale  
6 décembre 2004

Cinquante-neuvième session  
Point 56, r, de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 22 octobre 2004

[sans renvoi à une grande commission (A/59/L.7 et Add.1)]

#### **59/6.      Coopération entre l'Organisation des Nations Unies               et la Commission préparatoire de l'Organisation               du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires**

*L'Assemblée générale,*

*Prenant acte* de la note du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires<sup>1</sup>,

*Prenant acte également* du rapport du Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires<sup>1</sup>,

*Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et unième session la question subsidiaire intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ».

*40<sup>e</sup> séance plénière  
22 octobre 2004*

---

<sup>1</sup> Voir A/59/296.